

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception : 15/10/21	Dossier complet le : 28/10/21	N° d'enregistrement : 2021-2010						
13/10/21	20/10/21	2021-2010						
	1. Intitulé du projet							
Déplacement / remplacement des ombrièr	Déplacement / remplacement des ombrières photovoltaïques sur le site Renault à Douai							
2 Identification du								
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) perinonnaire(s)						
2.1 Personne physique Nom	Prénom							
	Henom							
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale	SONNEDIX DOUAI							
	SOLVINE DIVIDE DO ONI							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 5 1 7 7 3 0 6	4 4 0 0 0 5 4 Forme juridiq	ue SASU						
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1						
	au des seuils et critères annexé à l'article l dimensionnement correspondant du proje							
	Caractéristiques du projet au regard	des seuils et critères de la catégorie						
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues							
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation de panneaux photovoltaïques s supérieure à 250 kWc : les panneaux exista							
partir de l'energie solaire.	puissance des nouvelles ombrières seront r							
	MWc	•						
39. Travaux, constructions et opérations	Travaux et constructions : projet d'implanta							
d'aménagement.	sol de 62 095 m2, 9 postes de transformation seront déplacés 40	on a une surface de plancher de 163 m2						
	4. Caractéristiques générales du projet							

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Déplacement des ombrières photovoltaïques du site Renault à Douai depuis leur emplacement actuel sur le parking Livraison/ Expédition vers des surfaces déjà imperméabilisées :

- le parking Personnel pour une emprise de 42 952 m2, avec déplacement de 6 postes de transformation : 7 ombrières de 65 rangs, 28 de 60 rangs, 5 de 15 rangs, soit 26520 panneaux (chaque rang étant constitué de 12 panneaux en pose paysage)
- la zone sud-est du parking Livraison/Expédition pour une emprise de 19 143 m2, avec déplacement de 3 postes de transformation: 2 ombrières de 60 rangs, 2 de 55 rangs, 11 de 50 rangs, 2 de 45 rangs, 2 de 40 rangs, 1 de 35 rangs, soit 11820 panneaux (chaque rang étant constitué de 12 panneaux en pose paysage).

Le nombre total de panneaux est de 38340

Il s'agit d'ombrières métalliques de hauteur minimale 3,46m (hauteur libre sous poutre : 3m) et de hauteur maximale 5,51m, dont le rampant mesure 12m de longueur. Leurs fondations seront constituées de puits de 900mm de diamètre avec une profondeur de 3 à 4m, à confirmer selon les résultats de l'étude de sol.

Les postes de transformation ont les dimensions suivantes : longueur 8,08m, largeur 2,38m, hauteur 2,78m.

4.2 Objectifs du projet
Le projet de réinstallation des ombrières au Nord et à l'Est du site de l'usine de DOUAI, est réalisé sans imperméabilisation
supplémentaire et permettra de : - Restituer des surfaces à l'usine Renault de Douai afin de lui permettre de développer d'autres activités sur ces parcelles
- Produire de l'électricité renouvelable dans les mêmes conditions qu'auparavant.
Trouble de l'éléctrette l'ellouvelable dans les memes contaitons qu'auparavant.
4.3 Décrivez sommairement le projet
<b>4.3.1 dans sa phase travaux</b> Sachant que le plan de circulation du parking Personnel reste inchangé :
- création des massifs / fondations des ombrières
- ouverture / fermeture des tranchées pour cheminement de câbles courant continu et courant alternatif
- construction (déplacement) des locaux techniques (9 postes de transformation uniquement)
- pose des structures d'ombrières
- déplacement et repose des panneaux photovoltaïques existants d'ici fin mai 2022.
Des dispositions seront prises pour limiter la pollution de l'eau, de l'air et des sols. Les entreprises intervenantes seront
sensibilisées aux règles à observer en matière d'environnement (propreté , gestion des déchets et des effluents,) et des
contrôles seront effectués sur le chantier concernant les aspects environnementaux.
<b>4.3.2 dans sa phase d'exploitation</b> Couverture partielle du parking Personnel, avec bonne insertion paysagère et recul par rapport à la voirie et aux bâtiments
Couverture partielle du parking Personnel, avec bonne insertion paysagere et recui par rapport à la voine et aux batiments.  Couverture partielle de la zone sud-est du parking Livraison/Expédition, avec bonne insertion paysagère.
Opérations de maintenance identiques à celles d'aujourd'hui
operations de maintenance identiques à cenes à aujoura nui

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Le parking Personnel et le Centre de Livraison où seront réimplantés les panneaux étant situés dans le périmètre de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement exploitée par RENAULT DOUAI, le Porter à Connaissance a été transmis par RENAULT DOUAI le 15/10/2021 accompagné de l'étude de danger  Le projet est soumis à permis de construire						
4.5 Dimensions et caractéristiques du p			on - préciser le	es unités de mes	ure utilisées	
Grand	leurs caractéris	stiques			Valeur(s)	
Surface des modules photovoltaïques, Surface des modules photovoltaïques, Puissance crête installée (MWc)			i	21 795 m2 40 300 m2 11,99 MWc		
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)	Coordonné	es géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>0</u> <u>3</u> ° <u>0</u>	<u>1'61"E</u> Lat.	50°22'22"N	
d'implantation						
ZAC de Lambres / Cuincy  CUINCY (59553)  Parcelle concernée : AP 28  LAMBRES LEZ DOUAI (59552)  Parcelles concernées : A850, A892, A908, A911, A913	et c), 7°a), l 10°,11°a) b) 38°; 43° a), l'article R. 1 l'environne Point de de Point d'arri	épart :	Long ° _	_'" Lat. _'" Lat.		
Jo	Lambres le:	z Douai e demande les anne	exes n° 2 à	6		
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et	Implantation d'ombriè D0022, autorisations 1 Douai qui a fait l'objet Classées pour la Prote	5/02/2010 et d'un arrêté d	03/10/2012) su 'autorisation au	ır le site de Renault ı titre des Installations	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	ZNIEFF de type 1 : ZNIEFF 310013317 - VALLÉE DE L'ESCREBIEUX, MARAIS DE WAGNONVILLE ET BOIS DES ANGLAIS, distance : 1,2 km ZNIEFF de type 1 : ZNIEFF 310013265 - MARAIS DE ROOST-WARENDIN, distance : 6,5 km
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRN sur Lambres Lez Douai PPRN sur Cuincy Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Site avec programme de surveillance adapté, les prescriptions réglementaires sont respectées
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			Aire d'alimentation de captage d'Escrebieux (https://aires-captages.fr/aires- alimentation-captages/escrebieux) pour la partie Nord-Ouest du site
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		La zone FR3100504 à 5,3 km au Nord-Est de l'usine
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			La nappe est à plus de 20m de profondeur et donc non affleurante : aucun impact n'est à prévoir. La gestion des eaux pluviales sur ces surfaces de parking déjà imperméabilisées se fera dans le cadre du même système qu'aujourd'hui.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			Implantation sur surfaces déjà imperméabilisées, pas d'impact faune/flore, pas de défrichage
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Les communes de Lambres lez Douai et de Cuincy sont en zone inondable faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Oui, mais en phase travaux uniquement Ensuite, pas de modification par rapport au trafic existant lié au parking Personnel et au Centre de Livraison / Expédition
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Oui , mais en phase travaux uniquement Ensuite, pas de modification par rapport au bruit existant lié au parking Personnel et au Centre de Livraison / Expédition

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Des luminaires LEDs seront installés sous les ombrières en remplacement des mâts d'éclairage existants sur le parking Personnel (ce qui réduira les émissions lumineuses alentours)
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Oui , déchets inertes non dangereux, en phase travaux uniquement. Ces déchets seront évacués vers les filières de traitement / recyclage ad hoc.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population			$\boxtimes$	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi 3 ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit de restituer des surfaces afin que Renault puisse développer d'autres activités sur ses parcelles, sachant que le projet n'a pas d'impact spécifique en tant que tel :

- il doit s'implanter sur des parkings pré-existants (ie des surfaces déjà imperméabilisées) au sein du site Renault Douai
- il consiste à déplacer des ombrières photovoltaïques déjà installées depuis 10 ans sur ce même site.

Il ne semble donc pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale

# 8. Annexes

8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\times$
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
	Objet	
	9. Engagement et sig	ınature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	Saint Grégoire	le, 28 octobre 2021
Signature	Sall	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire